

de District de la liste des émigrés. Élu député de la Marne au Conseil des Cinq-Cents le 21 vendémiaire an IV, par 132 voix sur 174 votants, il appuya (11 ventôse) en ces termes un message du Directoire concernant certains magistrats : « On ne peut considérer les hommes dont il est question que comme des royalistes ; or, à la fin de la session, la Convention nationale a décrété la déportation de tous les royalistes. Je demande que la commission que vous venez de créer présente les moyens d'exécuter la loi à l'égard des juges qui ont refusé de prêter le serment de haine à la royauté. » Le 23 frimaire an V, sur sa motion, le Conseil adressa un message au Directoire pour avoir des renseignements sur la multiplicité des suspensions de ventes des domaines nationaux, et chargea une commission de rechercher les moyens d'activer l'aliénation de ces domaines. Le 9 pluviôse an V, Deville proposa l'envoi d'un message au Directoire pour avoir, par département, un état des individus rayés de la liste des émigrés (adopté).

Deville fut nommé par le gouvernement consulaire sous-inspecteur des forêts à Reims (an X) ; la première Restauration le révoqua de ces fonctions ; atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre « les régicides », Deville dut quitter la France ; on ignore où il est mort.

**DEVILLE (JEAN-MARIE-JOSEPH)**, représentant en 1848 et en 1849, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 3 février 1787, mort à Tarbes le 19 mai 1853, s'engagea volontairement dans l'armée en 1803, et fit les campagnes de l'Empire. Capitaine de grenadiers en 1814, il quitta le service au retour des Bourbons, reprit l'uniforme pendant les Cent-Jours, et, après Waterloo, fit son droit à Paris. Inscrit au barreau de Tarbes, il acheta bientôt une étude de notaire dans cette ville ; devint commandant de la garde nationale en 1830, fit de l'opposition au gouvernement, si bien que son bataillon fut dissous. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée constituante, le 6<sup>e</sup> et dernier, par 17,773 voix (le procès-verbal ne donne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits). Il prit place à l'extrême-gauche, fit partie du comité des affaires étrangères, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre la loi sur les atteroupements, contre le décret des clubs, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, contre la proposition Duvergier de Hauranne sur les deux Chambres, pour l'impérialité des fonctions, pour l'amendement Grévy sur la présidence, pour l'abolition du remplacement militaire, pour le droit au travail, contre l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, contre l'expédition romaine, pour la suppression de l'impôt du sel, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, pour l'amnistie générale, contre l'ordre du jour Oudinot, pour l'amnistie des transportés, pour la mise en accusation du président et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Le 21 octobre 1848, il avait proposé d'inscrire dans l'article 107 de la Constitution : « Le remplacement militaire est interdit. » L'amendement fut adopté par 663 voix contre 140. Réélu, le 13 mai 1849, à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> et dernier, par 20,331 voix sur 48,393 votants et 71,204 inscrits, il reprit sa place à l'extrême-gauche, et signa, le 13 juin, l'appel aux armes de ce groupe. Arrêté

aux Arts-et-Métiers, il fut condamné à la déportation, interné à Belle-Ile-en-Mer, puis rendu à la liberté, pour raison de santé. Il mourut en effet quelque temps après.

**DEVINCK (FRANÇOIS-JULES)**, représentant en 1851, député de 1852 à 1863, né à Paris le 26 avril 1802, mort à Paris le 20 novembre 1878, s'adonna de bonne heure à l'industrie. Il fonda à Paris, en 1830, une fabrique de chocolats, qui devint une des plus importantes de la capitale, fut nommé juge au tribunal de commerce en 1837, puis président en 1848 ; il devint membre de la Chambre de commerce, membre du conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures, et fit partie, après 1848, de la commission municipale et départementale de la Seine, dont il fut par la suite secrétaire et vice-président élu. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1849, il fut élu, sous les auspices de M. Thiers, le 30 novembre 1851, représentant de la Seine à l'Assemblée législative, par 52,369 voix, ou remplacement du général Magnan, démissionnaire. Cette élection, qui fut considérée alors comme un échec pour la politique du prince-président, précipita peut être le coup d'Etat, qui eut lieu deux jours après ; dans ces circonstances, ni le procès-verbal des élections ni les journaux de l'époque ne mentionnèrent les chiffres des votants et des inscrits, et ses pouvoirs ne furent jamais vérifiés. Trois mois après, le 29 février 1852, M. Devinck se présenta, comme candidat officiel au Corps législatif, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Seine, et fut élu par 12,189 voix sur 21,974 votants et 36,082 inscrits, contre 4,874 voix à M. Mortimer-Ternaux, et 2,343 au général Lamoricière. Pour ses débuts oratoires (22 juin 1852), il promit au gouvernement « un concours loyal et sincère », et défendit la commission du budget. Il prit souvent la parole dans les discussions financières, et soutint en toute occasion l'administration du préfet de la Seine. Réélu, le 29 juin 1857, par 10,472 voix sur 20,111 votants et 35,086 inscrits, contre 9,070 voix à M. Bethmont, et 126 au général Cavaignac, il fut rapporteur de la loi sur la Banque de France (1857), deux fois rapporteur du budget en 1858 et 1859, demanda (avril 1858) qu'on établit l'équilibre du budget en rognant les dépenses des neuf ministères, notamment du ministère de la guerre qui, sur un budget de dépenses de 1,736 millions, absorbait à lui seul 510,000 des ressources totales. L'année suivante, il déposa son rapport le jour même de la déclaration de guerre à l'Autriche (3 mai 1859), et fit valoir les accroissements de recettes, tout en protestant discrètement contre la faculté d'ouvrir de nouveaux crédits dans l'intervalle des sessions. En mars 1862, il signa et développa à la tribune l'amendement tendant à la substitution du vote du budget par chapitres au vote du budget par ministère « qui entravait toute liberté d'action pour le vote de l'impôt ; » il retira son amendement devant les protestations du ministre des finances, M. Magne, qui prétendit « que le vote du budget par masses empêchait les empiétements possibles du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif. » En 1863, il fut président de la commission du budget. On lui doit le nouveau système de comptabilité et de surveillance en matière de faillite, système qui en simplifie toutes les opérations.

Aux élections générales du 1<sup>er</sup> juin 1863, il échoua dans son arrondissement avec 9,345 voix contre M. Thiers, qui obtint 11,112 suffrages ;

il ne fut pas plus heureux aux élections du 24 mai 1869, et il échoua, au second tour, après une lutte des plus vives, avec 9,802 voix, contre 15,909 à M. Thiers député sortant, élu, et 5,721 à M. d'Alton-Shée, candidat radical. M. Devinck ne s'est plus représenté. Il a été président de l'association des voyageurs de commerce du département de la Seine. Grand officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1867. Il a publié : *Pratique commerciale et recherches historiques sur la marche du commerce et de l'industrie* (1867).

**DEVINCK-THIERRY** (FRANÇOIS-RÉGIS-BENJAMIN), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Dunkerque (Nord), en 1762, mort à Paris, le 20 mars 1803, était juge de paix à Dunkerque, lorsqu'il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député du département de l'Escaut au Conseil des Cinq-Cents, par 541 voix sur 580 votants. Réélu, le 20 germinal an VII, dans le même département au même Conseil, il prêta son concours au coup d'Etat de brumaire, et le lendemain (19), fut appelé à faire partie de la commission intermédiaire des Cinq-Cents dont il devint secrétaire. Le 4 nivôse suivant, le Sénat conservateur le choisit comme député au Corps législatif pour représenter le département de l'Escaut. Il mourut pendant la législature.

**DEVIOLAINE** (VICTOR-EMILE), député de 1876 à 1877, né à Prémontre (Aisne), le 18 septembre 1833, maître-verrier et maire de Cuffies (Aisne), fut porté, le 8 février 1871, sur la liste conservatrice dans l'Aisne; il échoua avec 16,033 voix sur 87,823 votants. Nommé conseiller municipal à Soissons, puis conseiller général du canton, il se présenta aux élections législatives du 20 février 1876, comme candidat constitutionnel, et fut élu dans l'arrondissement de Soissons par 9,147 voix sur 15,264 votants et 18,424 inscrits, contre 6,005 à M. Choron. Il ne tarda pas à passer dans les rangs de la droite. Candidat du gouvernement du 16 mai aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre, il échoua avec le même arrondissement, avec 7,616 voix contre 8,706 données à l'élu républicain, M. Choron.

**DEVISME** (JACQUES-FRANÇOIS-LAURENT), député en 1789 et de l'an VIII à 1806, représentant aux Cent-Jours, né à Laon (Aisne), le 10 août 1749, mort à Laon, le 2 février 1830, était fils de Jean Devisme, marchand drapier, et de Marie-Marguerite Huilliot. Avocat à Laon avant la Révolution, il fut élu, le 29 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Vermandois; il siégea dans la majorité, et prit une part active aux travaux de l'assemblée tant en séance que dans les comités. Il fit rendre (22 avril 1790), un décret relatif aux coupes de bois faites par le cardinal Loménie: fit voter (8 mai) six cent mille francs pour les travaux du canal de Charolais; fit supprimer (20 juillet) les redevances pécuniaires des juifs; fit régler (19 décembre) le mode de poursuites des délits forestiers; fit rendre un décret (15 janvier 1791) relatif à la vente des biens nationaux; puis un autre décret (18 janvier) pour le remboursement des dîmes inféodées; fit ordonner (27 février) la recherche des minutes des aliénations des biens nationaux; fit décréter (9 mars) le salaire des officiers des eaux et forêts, et, dans la même séance, lut un rapport sur le rachat des droits féodaux non supprimés. Nommé secrétaire de l'assemblée, le 24 mars, il fit rendre un décret (27 mars) sur

la possession des biens domaniaux; fit ordonner (22 avril) des poursuites contre les auteurs des dégâts commis dans les bois de Noyon; fut nommé (21 juin) l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes; fit un rapport (27 septembre) tendant à la réunion de l'administration des salines à l'administration des forêts (ajourné).

Après la session, il fut élu (12 septembre 1791) administrateur du département de l'Aisne. Il se tint à l'écart pendant la Terreur, et se montra assez favorable au coup d'Etat de brumaire pour être choisi par le Sénat conservateur (8 pluviôse an VIII) comme député de l'Aisne au Corps législatif. Il devint président de cette assemblée en l'an X, et ne pouvant exprimer ses opinions à la tribune, publia dans le *Journal des Débats* ses réflexions sur certains articles du Code civil. Le 4 frimaire an XII, il devint membre de la Légion d'honneur. A sa sortie du Corps législatif, il fut nommé (1806) procureur général près le tribunal de justice criminelle de l'Aisne, poste qu'il occupa jusqu'en 1816, date de sa suppression. Chevalier de l'Empire (27 février 1809), il fut élu, le 7 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Laon à la Chambre des Cent-Jours, par 53 voix sur 97 votants et 287 inscrits. Le gouvernement de la Restauration l'appela, en 1817, aux fonctions de substitut du procureur-général près la cour royale d'Amiens. Il prit sa retraite quelques années après.

**DEVOIZE** (JOSEPH-FRANÇOIS-JACQUES-ADOLPHE), député de 1852 à 1867, né à Tunis (Afrique) le 18 mars 1807, mort le 8 juillet 1867, était le fils d'un consul général à Tunis sous le premier Empire. M. Devoize fut admis, à 17 ans, à l'École polytechnique, et en sortit comme lieutenant du génie en 1829; en 1832, il assista au siège d'Anvers et fut nommé capitaine; en 1843, il travailla aux fortifications de Grenoble, puis à celles de Paris comme aide-de-camp du général Dode de la Brunerie, directeur général des travaux de fortifications de la capitale. Quelque temps après, M. Devoize se retira pour se livrer à l'exploitation de ses propriétés dans l'Isère; il fut alors nommé membre du conseil général de ce département. Candidat officiel aux élections au Corps législatif du 29 février 1852, il fut élu, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Isère, par 18,519 voix contre 4,130 données au candidat de l'opposition, M. Ducrest. Il siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 24,771 voix sur 24,958 votants et 36,255 inscrits. Il mourut pendant la session, et fut remplacé par M. Riouzel, candidat de l'opposition. Chevalier de la Légion d'honneur, et de l'ordre de Léopold de Belgique.

**DEVOUCOUX** (PHILIPPE-JEAN-BARNABÉ), député de 1876 à 1877, né à Château-Chinon (Nièvre), le 11 juin 1819, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 25 janvier 1889, s'établit avocat à Autun en 1848. Proscrit au 2 décembre 1851 en raison de ses opinions républicaines, il passa en Suisse, et rentra en France deux ans après. Il se fit alors inscrire au barreau de Bourges, fut nommé maire de la ville après le 4 septembre 1870, et révoqué de ses fonctions le 24 mai 1873. Candidat, sur une liste républicaine du Cher, aux élections législatives du 8 février 1871, il échoua avec 21,875 voix sur 76,432 votants; se présenta de nouveau, le 9 juillet suivant, à une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Le-

brun, démissionnaire, et de M. Thiers qui avait opté pour la Seine, et obtint, sans être élu, 23,418 voix sur 61,891 votants. Les élections du 8 octobre, pour les conseils généraux lui furent plus favorables; il devint l'élu du canton de Bourges, et président du conseil général en 1871 et 1872.

Candidat républicain aux premières élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il échoua avec 102 voix sur 356 votants, mais, aux élections législatives qui suivirent (20 février), il fut nommé dans deux arrondissements du Cher: dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Bourges avec 7,649 voix sur 14,902 votants et 18,838 inscrits, contre 7,192 voix à M. Buffet, et dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Amand avec 6,321 voix sur 11,989 votants et 14,800 inscrits, contre 3,774 voix à M. le comte de Saint-Sauveur, et 1,369 à M. Clogenson. Il opta pour Bourges, prit place à la gauche républicaine, dont il fut un des vice-présidents, combattit le cabinet de Broglie, et fut des 863.

Aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre, M. Devoucoux échoua à Bourges, avec 6,914 voix contre 9,099 à M. d'Arenberg. Sous le ministère Dufaure (décembre 1877) il fut nommé préfet du Tarn-et-Garonne, puis, le 15 mai 1879, conseiller à la cour de Toulouse, où il mourut.

**DEVROÉ** (CHARLES), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Ypres (Belgique) en 1758, mort à une date inconnue, était homme de loi à Ypres. Élu, le 22 germinal an V, député du département de la Lys au Conseil des Cinq-Cents, par 141 voix sur 173 votants, il n'y prit jamais la parole, et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. Le 17 messidor an VIII, Devroé fut nommé juge au tribunal d'appel du département de la Dyle, et, à la réorganisation des tribunaux, il fut appelé, le 30 avril 1811, aux fonctions de conseiller à la cour impériale de Bruxelles.

**DEYDIER** (ETIENNE), député en 1791, membre de la Convention et député aux Anciens, né à Pont-de-Vaux (Ain) le 6 avril 1743, mort à Nyon (Suisse) en 1826, était notaire-féodiste, géomètre, et vice-bailli de Pont-de-Vaux avant la Révolution. Le 1<sup>er</sup> septembre 1791, il fut élu député de l'Ain à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 6, par 193 voix sur 327 votants. Il siégea dans la majorité et montra en plusieurs circonstances autant d'humanité que de courage. Il sauva la vie à M. Gueidan, député du clergé en 1789, incarcéré à la prison de la Force, lors du massacre des prisons (2 septembre 1792), ainsi qu'à un aide-de-camp du général Miranda, menacé par le peuple au 10 août; il donna en même temps à ce dernier un costume bourgeois et une somme de deux cents écus, pour faciliter sa fuite. Réélu par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, il prit place à la Montagne, et, dans le procès du roi, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal: « Je vote pour la mort. » Dans la séance de la Société des Jacobins du 8 nivôse an II, il parla sur la question de l'épuration des membres de la Société: « Et moi je demande, dit-il, qu'on retire l'affiliation à toutes les sociétés qui ne se sont fermées que depuis le 31 mai. » Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Anciens comme ancien conventionnel, et fut réélu au même conseil pour le département de l'Ain, avec 204 voix sur 235 votants.

Le 27 thermidor an VI, il fit approuver la

résolution qui rayait de la liste des émigrés le député Southonax. Il ne fut pas hostile au coup d'Etat de brumaire, et, le 29 germinal an VIII, il fut nommé juge au tribunal d'appel de l'Ain. L'empereur l'appela, le 2 avril 1811, aux fonctions de conseiller à la cour impériale de Lyon. Il donna sa démission après la première abdication de Napoléon, fut réintégré dans sa place pendant les Cent-Jours, puis révoqué au second retour des Bourbons, et frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre « les régicides ». Le préfet de l'Ain, M. Dumartroy, lui fit remettre un passeport pour sortir de France; le 17 février 1816, M. Deydier partit pour Genève, passa ensuite à Constance, et se fixa enfin à Nyon où il mourut. On a de lui: *Rapport sur la révolution relative à l'inscription sur la liste des émigrés, du représentant du peuple Southonax; plusieurs Lettres à ses commettants* (1794).

**DEZANNEAU** (THÉOBALD), représentant en 1871, né Nantes (Loire-Inférieure) le 1<sup>er</sup> septembre 1820, mort à Nantes, le 8 octobre 1875, était propriétaire-agronome au château de la Haye-Eder, commune de Missillac (Loire-Inférieure), conseiller d'arrondissement pour le canton de Saint-Gildas-des-Bois, vice-président du comice agricole, et connu pour ses opinions légitimistes, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 9<sup>e</sup> sur 12, par 61,068 voix sur 95,897 votants et 155,400 inscrits. Il prit place à l'extrême-droite, se fit inscrire aux Réservés, et fut du groupe dit des « cheval-légers ». Il monta à la tribune pour défendre la proposition dont il était l'auteur tendant à empêcher les députés d'être promus à un grade quelconque dans la Légion d'honneur pendant la durée de leur mandat, sauf pour faits de guerre (adopté). Il fut membre de la commission du 4 septembre, réclama avec insistance la mise en jugement de Bazaine, fut l'un des onze qui votèrent l'ordre du jour de confiance de M. Bathie en faveur de M. Thiers, et l'un des huit légitimistes qui s'abstinrent lors du vote du septennat. Il assista aux pèlerinages de Chartres et de Paray-le-Monial, signa la proposition de rétablissement de la monarchie, ainsi que l'adresse des députés syllabistes au Pape. Il se prononça en outre pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'acceptation de la démission de Thiers, pour la circulaire Pascal, pour l'arrêté contre les enterrements civils, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre le retour du parlement à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallou, contre les lois constitutionnelles. M. Dezanneau mourut avant la fin de la législature.

**DÉZÉ** (DENIS-BÉNIGNE, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), le 14 juin 1758, mort à Dijon (Côte-d'Or), le 20 novembre 1819, fut élu, le 26 germinal an VII, député de la Côte-d'Or au Conseil des Cinq-Cents, avec 108 voix sur 115 votants. Il siégea obscurément dans cette assemblée, et fut nommé, en l'an XII, procureur général près la cour de justice criminelle de la Côte-d'Or. Chevalier de la Légion d'honneur (25 prairial de la même année), il devint, le 6 avril 1811, avocat général à la cour impériale de Dijon, et signa, en mars 1815, l'adresse de félicitations de cette cour à l'Empereur lors de son retour de l'île d'Elbe.

**DEZEIMERIS (JEAN-EUGÈNE)**, député de 1842 à 1846 et représentant en 1848, né à Villefranche-de-Lonchapt (Dordogne), le 20 novembre 1790, mort à Paris le 15 février 1852, se fit recevoir docteur-médecin à Paris, mais n'exerça pas, et devint bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris. Le 2 mars 1839, il se présenta à la députation dans le 3<sup>e</sup> collège électoral de la Dordogne (Bergerac), comme candidat de l'opposition, mais il échoua avec 99 voix contre 129 données au député sortant, réélu, M. Durand de Corbiac. L'année d'après, il vint se fixer dans la Gironde, où il s'était marié, et s'adonna à l'agriculture dans une vaste propriété qu'il venait d'acquérir. De nouveau candidat à Bergerac, le 9 juillet 1842, il fut élu cette fois par 190 voix sur 348 votants et 498 inscrits, contre 145 voix à M. de La Rochefoucauld-Liancourt. Il prit place à gauche, vota contre les ministres, contre l'indemnité Pritchard, pour la proposition Rémusat tendant à exclure de la Chambre les députés fonctionnaires, et siégea dans plusieurs commissions. Avec MM. de Tocqueville, de Corcelles et autres, il fut un des acquéreurs du journal le *Commerce*, où il ne resta pas longtemps. « Un jour, a écrit un biographe de 1848, on indiqua à M. le docteur Dezeimeris quelqu'un qui se trouvait assez gravement indisposé. C'était le journal le *Commerce*. MM. de Tocqueville, de Corcelles, de Combarel et autres se concertèrent pour s'assurer du sujet et le remettre aux soins du docteur. Le docteur n'en eut pas pour longtemps. Au bout de quelque temps, son malade, mis au régime exclusif des théories agricoles et des engrais végétaux, animaux et minéraux, en fut bientôt réduit au dernier état de marasme et de consommation. L'infortuné allait rendre le dernier soupir, quand il eut le bonheur de voir les gens de la maison renvoyer loin de son chevet l'inexorable praticien. » Aux élections générales du 1<sup>er</sup> août 1846, M. Dezeimeris échoua dans son arrondissement avec 238 voix contre 243 à M. de Lavallette, élu. Il ne fut pas plus heureux à l'élection partielle du 18 décembre 1847, dans le 1<sup>er</sup> collège électoral de la Dordogne, pour remplacer M. Magné qui venait d'être nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, et qui était soumis de ce chef à la réélection; il n'obtint que 73 voix contre 286 à M. Magné, réélu, et 38 à M. Mayraud. Le 23 avril 1848, le département de la Dordogne l'élut représentant à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 13, avec 104,992 voix sur 110,694 votants et 140,087 inscrits. Il appartint au groupe le plus pâle de la gauche, fit partie du comité de l'agriculture, et fut souvent absent sans congé régulier. Il vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre la proposition Froudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, contre l'interdiction des clubs. Il ne fit pas partie d'autres législatures. On a de lui : *Histoire de la médecine*. — *Dictionnaire biographique et bibliographique de la médecine*. Il collabora avec Littré au journal l'*Expérience*, et publia quelques brochures sur l'agriculture.

**D'HUBERT (LOUIS-PIERRE-MELCHIOR-GASPARD-BALTHAZAR)**, député de 1839 à 1842, né à Bayonvillers (Somme) le 12 janvier 1790, mort à Paris le 14 juin 1848, était propriétaire et

maire du V<sup>e</sup> arrondissement de Paris, lorsqu'il fut élu, le 4 décembre 1839, député de cet arrondissement, par 639 voix sur 1,150 votants, contre 511 voix à M. Michel de Bourges, candidat de l'opposition. Il remplaçait M. de Salverte, décédé. Il siégea obscurément dans la majorité ministérielle, et ne fit pas partie d'autres législatures.

**DIANCOURT (LOUIS-VICTOR)**, député de 1879 à 1881, sénateur en 1886, né à Reims (Marne), le 5 octobre 1825, était maire de Reims depuis 1872. Le 20 avril 1879, il fut élu, au second tour de scrutin, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Reims par 9,051 voix sur 17,098 votants et 25,342 inscrits, contre 7,729 voix à M. Courmeaux, candidat radical, en remplacement de M. Leblond, nommé sénateur. La lutte avait été des plus vives au premier tour entre MM. Poitevin et Lasserre, de la gauche républicaine, et M. Courmeaux, de l'extrême-gauche, qui obtint 7,366 voix contre 8,471 données à ses concurrents; au 2<sup>e</sup> tour MM. Poitevin et Lasserre se désistèrent en faveur du maire de Reims et lui assurèrent la majorité. M. Diancourt s'inscrivit à la gauche républicaine. Lors de la discussion (mars 1881) sur la limitation des heures de travail dans les manufactures, il fit admettre une seule exception au principe de la liberté du travail, adopté par la Chambre : ce fut la limitation à onze heures de travail par jour pour les femmes et les mineurs de 18 ans, et à six jours par semaine. Il ne se représenta pas en 1881. Candidat à l'élection sénatoriale du 17 octobre 1886, pour pourvoir au remplacement de M. Leblond, décédé, il fut élu par 651 voix sur 995 votants contre 341 à M. Senart conservateur, prit place à la gauche de la Chambre haute, et vit son mandat confirmé, au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, par 688 voix sur 1,000 votants. En dernier lieu, il a voté pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

**DIBARART.** — Voy. ETCHEGUYEN (COMTE D').

**DIDE (AUGUSTE-SCIPION)**, sénateur, né à Vézénobres (Gard) le 4 avril 1839, vint faire son droit à Paris, et émit dans les petits journaux de la rive gauche des opinions républicaines, qui lui valurent quelques semaines d'emprisonnement à Nîmes après l'attentat d'Orsini (janvier 1858). Il alla se fixer à Nice, et envoya au *National* de Bruxelles des correspondances assez hostiles au gouvernement impérial, pour que celui-ci demandât son expulsion au gouvernement sarde. Reconnu militairement à la frontière suisse, M. Dide se rendit à Genève, suivit les cours de la faculté de théologie protestante, et alla se faire recevoir pasteur à la Faculté de Strasbourg, avec une thèse assez hardie sur la *Conversion de Saint-Paul*, thèse dans laquelle il niait tous les miracles. De retour à Paris, il dirigea le journal le *Protestant libéral*, et fut nommé pasteur en 1868 par la fraction libérale dirigée par M. Athanase Coquerel. Au synode de 1872, il réclama sans succès la séparation immédiate des Eglises et de l'Etat; il collabora à la *Revue du protestantisme*, au *Bien public*, au *XIX<sup>e</sup> Siècle*, et entra dans la vie politique, le 25 janvier 1885, ayant été élu sénateur du Gard, le 3<sup>e</sup> de la liste, avec 564 voix sur 824 votants. Au Sénat, il fit

partie du petit groupe de l'extrême-gauche, parla (avril 1835) sur la loi de réforme électorale, intervint dans la discussion de la loi d'organisation de l'enseignement primaire en faveur de la laïcisation, et insista en vain pour que la nomination des instituteurs fût enlevée aux préfets et rendue aux recteurs. Il s'est prononcé contre l'expulsion des princes (juin 1836). En dernier lieu, il a voté pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il était absent par congé lors de la discussion sur la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

**DIDELOT** (CLAUDE-NICOLAS), député de 1844 à 1848, né à Charmois-l'Orgueilleux (Vosges) le 28 septembre 1795, mort à Paris le 24 janvier 1856, fit ses études à Nancy, et fit son droit à Paris. Enrôlé volontaire en 1814 contre l'invasion, il termina son droit à la paix, et, reçu avocat à Paris le 20 janvier 1817, entra bientôt dans la magistrature comme substitut du procureur du roi à Beauvais (2 juin 1819). Ayant refusé, en 1822, de combattre par tous les moyens possibles, comme on lui en avait donné l'ordre, la candidature d'opposition de M. Danse, président du tribunal, il fut sommé de donner sa démission, et, sur son refus, fut destitué par ordonnance royale du 29 mai, sur le rapport du garde des sceaux, M. de Peyronnet. Il se fit alors inscrire au barreau de Beauvais. Après la révolution de juillet, il fut élu officier dans la compagnie de grenadiers du bataillon de Beauvais, et, le 4 septembre 1830, fut nommé procureur du roi dans la même ville. Substitut du procureur du roi au tribunal de la Seine (avril 1831), il se fit remarquer par son dévouement au nouveau régime dans le procès relatif au testament du prince de Condé. Lors de la mise de Paris en état de siège, après les 5 et le 6 juin 1832, il fut délégué à la 1<sup>re</sup> division militaire pour examiner, de concert avec l'officier chargé de l'instruction, les dossiers de chaque accusé, et résoudre les questions de compétence et de juridiction. Nommé substitut du procureur général près la cour royale de Paris, le 4 août 1832, il reçut, le 20 avril 1833, l'ordre d'aller diriger la procédure nécessaire par les troubles survenus à Lèves, près Chartres, à l'occasion du prétendu culte catholique français; il reçut à son retour les félicitations de M. Persil, alors procureur général. Le 19 avril 1840, il devint conseiller à la cour royale; comme président d'assises, il montra dans les procès de presse une grande sévérité contre les journaux républicains. Il passa ensuite à la cour de Caen en qualité de procureur général (28 avril 1844), et fut élu, le 20 juillet suivant, député du 1<sup>er</sup> collège électoral des Vosges (Epinal), par 152 voix sur 224 votants et 325 inscrits, en remplacement de M. Cuny, décédé. Il siégea au centre, parmi les députés ministériels, et fut nommé, trois mois après (20 octobre), procureur général à Bourges; il porta la parole dans le procès des paysans de Buzancais, soulevés par suite de la disette de blé, et insista auprès du gouvernement pour que l'arrêt de mort contre trois des condamnés fût mis à exécution. Réélu député, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 203 voix sur 236 votants et 329 inscrits, contre 63 voix à M. Hingray, il soutint jusqu'au bout le ministère Guizot, et fut destitué le lendemain même du renversement de la monarchie (25 février 1848). Il vécut depuis lors dans la retraite. M. Didelot avait été conseiller général

de l'Oise de 1833 à 1840, et avait présidé le collège électoral de Beauvais *extra-muros* en 1831, 1834, 1837, 1839 et 1842. Chevalier de la Légion d'honneur (février 1839), officier du même ordre (mai 1846).

**DIDIER** (CHARLES-ANTOINE), représentant aux Cent-Jours, né à Cuet-et-Montluel (Ain), le 28 février 1752, mort à une date inconnue, était fils de Jacques Didier, commissaire ès-droits seigneuriaux, résidant à Matigeal, paroisse de Crest, et de Marie-Joséphine Huchet. Après avoir été maréchal de logis dans le régiment de Conti, il fut nommé, le 26 novembre 1777, procureur fiscal, puis substitut du procureur général près la justice-mage du comté de Montluel. Au début de la Révolution, il devint (9 février 1790) procureur de la commune de Montluel, puis commandant en chef des gardes nationales du canton (10 juin 1792), agent national à Montluel (10 brumaire an III), enfin commissaire chargé de diriger et de distribuer les secours publics (26 pluviôse suivant). En l'an V, M. Didier passa administrateur de la municipalité de Bourg, et, le 15 fructidor an IX, membre du comité consultatif des hospices et des administrations civiles. Le 14 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Bourg, avec 52 voix sur 87 votants et 181 inscrits, contre 26 voix à M. César Durand. On perd sa trace après cette courte législature.

**DIDIER** (HENRY-GABRIEL), représentant en 1848 et en 1849, sénateur, né à Fresnes-en-Woëvre (Meuse), le 12 avril 1807, termina ses études à Paris, et débuta comme professeur dans une institution de Fontenay-aux-Roses (1825-1831). Il fit alors son droit, collabora en même temps au journal *Le Bons Sens* (1832-1834), et se fit inscrire en 1834 au barreau de Sedan, où il fonda un petit journal démocratique : *Le Nouvelliste des Ardennes*. Il se fit comme avocat à Paris en 1839, fut nommé (13 février 1844) juge-adjoint au tribunal d'Alger, puis successivement procureur du roi à Philippeville (15 décembre 1844), procureur du roi à Blidah (8 janvier 1846), et substitut du procureur général à Alger (8 novembre 1847). Il était à cette époque un des plus actifs collaborateurs de la *France pittoresque* de Philippe Lebas. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de l'Algérie à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 4, par 5,255 voix sur 14,131 votants; il donna immédiatement sa démission de substitut à Alger, siégea à gauche, fit partie du comité de l'Algérie et des colonies, et vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre la proposition Proudhon, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, pour la suppression complète de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'ordre du jour Oudinot, contre l'interdiction des clubs, pour l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher. Depuis l'élection du 10 décembre, il avait fait à la politique du prince-président une opposition constante, dont il ne se départit pas à l'Assemblée législative, où il fut élu, le 13 mai 1849, comme représentant de l'Algérie, le 2<sup>e</sup> sur 3, par 7,285 voix sur 25,283 inscrits. Il vota contre la loi Falloux-Pariou sur l'enseigne-

ment, contre la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, contre la revision de la Constitution, et fit partie de la commission de permanence (juillet 1851). Le coup d'Etat de décembre l'éloigna de la vie politique; il reprit sa place au barreau de Paris, et plaïda notamment dans l'affaire Doineau pour la partie civile, et dans les poursuites contre le Comité électoral dit des *Treize* (1864), pour l'un des prévenus. Candidat de l'opposition au Corps législatif, à Paris, aux élections générales de 1869, il ne réunit qu'un faible nombre de voix. Le lendemain de la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé en même temps préfet de la Meurthe et procureur de la République à Alger; il accepta ce dernier poste, qu'il quitta le 15 novembre 1871 pour revenir à Paris, après avoir refusé les fonctions de gouverneur civil de l'Algérie. Il se présenta, le 30 janvier 1876, comme candidat sénatorial républicain, dans la Meuse, où il échoua avec 248 voix sur 657 votants, contre 400 voix données au candidat conservateur, élu, M. Bompard. Nommé conseiller à la Cour de cassation, le 13 février 1879, il fut élu par le Sénat, le 21 mai 1881, sénateur inamovible, avec 148 voix sur 255 votants, prit place à la gauche républicaine, soutint les ministères opportunistes au pouvoir, et vota pour les nouvelles lois sur l'enseignement, pour le Tonkin, pour l'expulsion des princes. En dernier lieu, il s'est prononcé : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). On a de lui : *l'Algérie et le décret du 24 novembre* (1861).

**DIDIER** (HENRY-PAUL-MARIE), député de 1852 à 1868, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 1<sup>er</sup> janvier 1823, mort à Paris le 8 avril 1868, se fit recevoir avocat. Membre du conseil général de l'Ariège pour le canton d'Ax, il se présente comme candidat officiel au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Ariège, et fut élu avec 26,482 voix sur 26,970 votants et 37,601 inscrits. « M. Didier, disait un biographe de 1852, à toute l'apparence d'un Lindor, d'un jeune premier. Il s'est un peu occupé d'art, un peu de littérature, beaucoup de lui-même et fort peu de politique. Si l'on ne s'expliquait pas son avènement au Palais-Bourbon, on est prié de se ressouvenir que son frère, plus chérubin que lui encore, est préfet de l'Ariège et protégé du docteur Véron. » M. Didier siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu successivement le 22 juin 1857 par 24,666 voix sur 27,935 votants et 35,906 inscrits, contre MM. Arnaud de l'Ariège, ancien représentant, 2,993 voix, et Latour, 229 voix; et le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 20,919 voix sur 20,706 votants et 36,889 inscrits, contre 8,743 voix à M. Anglade, ancien représentant. Trois mois avant cette dernière élection, le *Figaro* ayant publié un article sur un prétendu mariage de la fille d'une ancienne sociétaire du Théâtre-Français avec M. Edmond About, M. Didier alla chez M. de Villemessant, et le frappa de coups de canne; il fut condamné par la cour de Paris à un mois de prison et 500 fr. d'amende. Atteint de folie en 1868, il prononça un jour à la Chambre un discours incohérent; il fallut le placer dans une maison de santé, où il mourut quelques jours après. Son testament contenait des legs importants en faveur de plusieurs notabilités de la littéra-

ture, du théâtre et de la politique. Chevalier de la Légion d'honneur de la promotion du 14 août 1862.

**DIDOT** (FIRMIN), député de 1827 à 1836, fils de François-Ambroise Didot, imprimeur du comte d'Artois, né à Paris le 14 avril 1764, mort au Mesnil (Eure-et-Loir) le 24 avril 1836, prit, en 1789, la direction de la fonderie de son père, dont il améliora et perfectionna notablement les types. Il inventa la stéréotypie, procédé pour lequel il prit un brevet en 1797, et qu'il appliqua, la première fois, à la publication des *Tables de logarithmes* de Callet. Imprimeur et littérateur, il publia en 1800, un premier chant de Tyrtée, donna, en 1806, une traduction en vers français des *Bucoliques* de Virgile, et une tragédie : *Inez de Castro*. Sous le premier Empire, il fut nommé officier de la garde nationale lors de la réorganisation des milices urbaines, se rallia à la Restauration, et fut nommé par Louis XVIII imprimeur du roi, et chevalier de la Légion d'honneur (17 novembre 1819). En 1827, il remit à ses fils, Ambroise et Hyacinthe, la direction de sa maison, ayant été élu, le 17 novembre, député du 2<sup>e</sup> arrondissement électoral d'Eure-et-Loir (Nogent-le-Rotrou) par 236 voix sur 350 votants et 438 inscrits, contre 108 voix à M. Hureau de Sénarmont. Il prit place dans l'opposition modérée du groupe des doctrinaires, sous la direction de M. Koyer-Collard, présenta d'utiles observations sur la presse périodique, en faveur du jury, fit, dans la discussion de la loi des comptes, l'historique de l'imprimerie royale, réclama la suppression de ses privilèges, et vota avec les 221 contre le ministère Polignac. Réélu le 12 juillet 1830 par 275 voix sur 381 votants et 462 inscrits, contre 96 voix à M. Leclerc de Bussy, il signa la protestation du 27 juillet contre les ordonnances, et concourut à l'organisation du gouvernement de Louis-Philippe. Il siégea dès lors dans la majorité ministérielle de la Chambre jusqu'à sa mort, successivement réélu : le 5 juillet 1831, dans le 3<sup>e</sup> collège d'Eure-et-Loir (Dreux) par 308 voix sur 376 votants et 449 inscrits, contre 24 voix à M. Berville; et le 21 juin 1834, par 209 voix sur 364 votants et 467 inscrits, contre 135 voix à M. de Montferand. A sa mort, il fut remplacé par M. Barre. M. Firmin Didot qui a publié, comme imprimeur-éditeur, de remarquables éditions de la *Henriade*, des *Lusiades*, et *Salluste*, la *Collection des classiques grecs et français*, etc., est l'auteur de deux tragédies : *Inez de Castro* et la *Mort d'Annibal*, représentées avec un certain succès; de poésies déjà citées, d'une *Notice sur Robert et Henri Estienne*, etc.

**DIESBACH** (XAVIER-EUGÈNE, COMTE DE), représentant en 1871, né à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 10 juillet 1817, mort le 21 septembre 1878, était fils de Romain-Philippe comte de Diesbach de Belleroche et de Pauline-Alexandrine-Joséphine de Bardeval de Gony; sa famille, d'origine allemande, s'était établie en Suisse dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Membre fondateur de la Société des agriculteurs de France et de la Société centrale d'agriculture du Pas-du-Calais, et lui-même grand agriculteur, il fut élu, le 8 février 1871, comme conservateur, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, le 10<sup>e</sup> sur 15, par 135,900 voix sur 139,582 votants et 206,432 inscrits. Il se fit inscrire à la réunion des Réservés, signa la proposition tendant au rétablis-

sement de la monarchie et vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'ordre du jour Ernoul, pour l'acceptation de la démission de Thiers, pour l'arrêté contre les enterrements civils, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, pour le maintien de l'état de siège, pour la loi sur les maires, pour le ministère Broglie, contre l'amendement Barthé, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la dissolution, contre les lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

**DIETRICH** (SIGISMOND-JACQUES-EUGÈNE), député de 1839 à 1842, né à Niederbroun (Bas-Rhin) le 14 octobre 1803, mort en 1868, était maître de forges à Niederbroun. Le 2 mars 1839, il fut élu député par le 6<sup>e</sup> collège électoral du Bas-Rhin, à Wissembourg, avec 85 voix sur 155 votants et 164 inscrits. Il prit place au centre, soutint la politique ministérielle, et ne fit pas partie d'autres législatures.

**DIETZ-MONNIN** (CHARLES-FRÉDÉRIC), représentant en 1871 et sénateur, né à Barr (Bas-Rhin) le 13 septembre 1826, d'une vieille famille de fileurs de l'Alsace, fit ses études à Strasbourg et à Nancy, et ayant épousé, en 1853, Mlle Monnin-Japy, entra comme employé intéressé dans la grande maison d'horlogerie et de quincaillerie Japy frères et Cie, sise à Beaucourt (Haut-Rhin) et à Paris, et en devint l'associé en 1863. Vice-président de la chambre syndicale de la quincaillerie (1866), secrétaire de la classe 94, délégué de la classe 40, adjoint au jury de la classe 95 à l'Exposition universelle de 1867, président de la chambre syndicale de la quincaillerie (1869), et, la même année, juge suppléant au tribunal de commerce de la Seine, il dirigea la cantine municipale de la Porte-Saint-Martin pendant le siège de Paris, et, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, destinées à pourvoir au remplacement de 21 représentants de la Seine, décédés, démissionnaires ou ayant opté pour d'autres départements, il fut porté sur la liste de l'Union de la presse, et élu représentant à l'Assemblée nationale, le 5<sup>e</sup> sur 21, par 120,280 voix sur 200,823 votants et 458,774 inscrits. Il prit place au centre-gauche, soutint la politique de Thiers et vota : contre la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service militaire de trois ans, contre l'acceptation de la démission de Thiers, contre l'arrêté contre les enterrements civils, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour le retour du parlement à Paris, pour la dissolution, pour l'amendement Wallon, pour l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles, Interrogé au mois d'octobre 1873, dit un biographe, sur l'attitude qu'il prendrait dans le cas où l'Assemblée serait saisie d'une proposition de restauration monarchique, M. Dietz-Monnin répondit : « J'ai adhéré en juillet 1871 au programme politique qui avait groupé en un même faisceau les divers comités de Paris; il était ainsi conçu : Adhésion à la politique de M. Thiers, maintien de la République, respect à la volonté nationale. Mes votes, avant comme après le 24 mai, témoignent de ma fidélité à ce programme. Enfant de l'Alsace, sans aucune attache politique avant mon élection, sans autre ambition que le relèvement de mon pays et l'espoir de voir rentrer un jour dans la grande famille française nos provinces perdues par une folie dynastique, je reste profondément attaché au grand citoyen qui a

réduit la Commune et libéré le territoire, et suis plus que jamais pénétré de la nécessité de maintenir et d'organiser la République conservatrice. » Membre de la Commission des chemins de fer (1874), il fut chargé du rapport sur les tarifs de transports. En 1874, il fut élu conseiller municipal de Paris par le quartier d'Auteuil. Le 30 janvier 1876, candidat sénatorial dans la Seine, il échoua avec 86 voix sur 209 votants, et ne fut pas plus heureux aux élections législatives du 20 février suivant, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où il n'obtint au second tour, que 487 voix contre 12,043 données à l'élu, M. Spuller, et 455 à M. Bonnet-Duverdier. Le 20 mai 1882, il fut élu par le Sénat, sénateur inamovible, avec 159 voix sur 196 votants, prit place à gauche, soutint les ministères opportunistes au pouvoir, et vota l'expulsion des princes; en dernier lieu, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger), Chevalier de la Légion d'honneur (10 avril 1877), officier (1878) à la suite de l'Exposition universelle, où il fut directeur de la section française; commandeur (11 août 1883) comme président du tribunal de commerce de la Seine. Commandeur de Saint-Stanislas de Russie (13 mai 1877) à la suite de l'Exposition universelle de Philadelphie, où il fit partie du jury international; décoré de plusieurs autres ordres étrangers.

**DIEU** (ERNEST), député de 1881 à 1885, né à Villers-Bretonneux (Somme) le 14 janvier 1842, manufacturier à Villers-Bretonneux, conseiller général du canton de Corbie, se porta, comme candidat républicain, le 14 octobre 1877, aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre sous le gouvernement du 16 mai, et échoua, dans la 2<sup>me</sup> circonscription d'Amiens, avec 10,569 voix contre 14,665 données au candidat conservateur, M. Langlois de Septenville, député sortant, et candidat au gouvernement. Le 21 août 1881, il fut élu, dans la même circonscription, par 13,597 voix sur 24,031 votants contre 10,062 voix au député sortant, M. Langlois de Septenville. Il prit place à gauche, vota pour les ministères opportunistes, pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour les crédits du Tonkin, etc. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885 sur la liste républicaine opportuniste du département de la Somme, il échoua avec 56,899 voix sur 135,681 votants.

**DIEUDONNÉ** (CHRISTOPHE), député en 1791 et au Conseil des Anciens, membre du Tribunal, né à Saint-Dié (Vosges) le 12 septembre 1757, mort à Saint-Saulve (Nord) le 22 février 1805, exerçait la profession d'avocat à Saint-Dié avant la Révolution. Nommé administrateur du département des Vosges, il fut élu, le 1<sup>er</sup> septembre 1791, député des Vosges à l'Assemblée législative, le 4<sup>e</sup> sur 8, par 240 voix sur 410 votants. Il fit rendre un décret concernant les créances sur les acquéreurs de l'hôtel des Quinze-Vingts (4 messidor an II), un autre sur la vente des sels et des tabacs (21 fructidor), un sur la compagnie des eaux de Paris (26 frimaire an III), sur le renouvellement des actions de la Compagnie des Indes (9 nivôse), fit voter des fonds pour le service de la trésorerie (19 ventôse), et supprimer la rente sur la tête de Louis XVI et celle de son frère (20 ventôse). Réélu, le 22 germinal

an VII par le même département, au Conseil des Anciens, il fit un rapport en faveur de la successibilité de la République à l'égard des biens des émigrés, et défendit l'emprunt de 100 millions. Le 4 nivôse an VIII, M. Dieudonné fut nommé membre du Tribunat, et la création de ce corps, défendit (24 pluviôse) le projet de loi sur l'organisation administrative et celui sur le cautionnement des receveurs de contributions. Napoléon le fit sortir du Tribunat, le 3 pluviôse an IX, pour le nommer préfet du Nord. Il déploya une grande activité dans ses nouvelles fonctions, et fut nommé membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Il mourut l'année suivante.

**DIEUDONNÉ (NICOLAS-JOSEPH)**, député de 1837 à 1842, né à Neuville-sur-Moselle (Meurthe) le 14 février 1774, mort à Neuville le 23 janvier 1848, était notaire à Neuville-sur-Moselle, lorsqu'il fut élu député, le 4 novembre 1837, par le 2<sup>e</sup> collège électoral des Vosges (Mirecourt), au troisième tour de scrutin, par 140 voix sur 227 votants et 293 inscrits. Il fit partie de la gauche. Il était absent lors du vote de l'adresse. Le 20 mars 1839, il fut réélu par 148 voix sur 225 votants et 290 inscrits. Il continua à siéger sur les bancs de l'opposition, vota contre l'indemnité Pritchard, pour la proposition Rémusat contre les députés fonctionnaires, et ne se représenta pas aux élections suivantes.

**DIEULEVEULT (PAUL-AGATHE-ANGE-TIMOTHÉE)**, représentant du peuple en 1849, né à Tréguier (Côtes-du-Nord) le 14 décembre 1799, riche propriétaire, devint membre du conseil municipal de Tréguier en mai 1829, sortit du conseil lors de l'application de loi du 21 mars 1831, y reentra en août 1848, et fut chargé, quelques jours après, des fonctions de maire; il fut également nommé, au même moment, membre du conseil général. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> sur 13, par 67,968 voix sur 110,201 votants et 164,242 inscrits. Il prit place à droite et vota avec la majorité dirigée par le comité de la rue de Poitiers et hostile à la politique personnelle du prince président. Le coup d'Etat de décembre 1851 le rendit à la vie privée.

Après la chute de l'Empire, il se porta comme candidat, le 8 février 1871, sur une liste conservatrice du département des Côtes-du-Nord, mais il n'obtint que 10,008 voix sur 106,809 votants et ne fut pas élu.

**DIEUSIE (JEAN-CHARLES-ANTOINE MOREL, COMTE DE)**, député en 1789, né à Mézangers (Mayenne) le 10 juin 1748, exécuté à Paris le 16 avril 1794, était propriétaire en son château de Dieusie, près Segré, et s'occupait d'agriculture et particulièrement de l'acclimatation des moutons mérinos. Élu, en 1787, à l'assemblée provinciale d'Anjou, comme procureur-général syndic du clergé, et de la noblesse et délégué à la commission intermédiaire, il publia en 1788, une brochure intitulée: *Réflexions sur la prochaine tenue des États-généraux*, dans laquelle il appelait de tous ses vœux la révolution qui se préparait; dans une seconde brochure publiée au commencement de 1789, il demandait par anticipation la réunion des trois ordres en un grand Conseil National. Le 3 avril 1789, la sénéchaussée d'Anjou le choisit comme député de la noblesse aux États-Généraux. Il prit place à gauche et s'occupa surtout de di-

riger l'esprit public en Anjou par une correspondance dont un grand nombre de pièces subsistent aux Archives. Le 15 septembre 1791, après la session, il fut élu administrateur de Maine-et-Loire. Le 21 août 1793, un arrêté des représentants en mission, Richard et Choudieu, le suspendit de ses fonctions comme « ci-devant noble et suspect à tous les patriotes par les principes de royalisme qu'il a toujours professés. » Le 15 septembre, un nouvel arrêt du comité révolutionnaire le décréta d'arrestation « pour avoir toujours voté pour le tyran »; il fut enfermé aux Carmes, comparut le 15 avril 1794, à Paris, devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné à mort et exécuté le lendemain. L'ordre d'arrestation porte: « Actuellement fabricant de savon, rue Denis; » une note, jointe à l'ordre, ajoute: « Ses liaisons avec une Dupont-Lamothe, se disant autrefois baronne allemande, ne laissent pas de doute sur ses opinions contre-révolutionnaires. »

**DIGAULTRAY (JEAN-BAPTISTE)**, député en 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Quintin (Côtes-du-Nord) le 24 novembre 1763, mort à Quintin le 2 décembre 1834, était avocat à Quintin avant la Révolution. Il devint administrateur du district de cette ville, et fut élu, le 10 septembre 1791, député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, le 4<sup>e</sup> sur 8, par 293 voix sur 436 votants, il siégea obscurément dans la majorité. Maire de Quintin en l'an IV, le même département l'envoya le 26 germinal an VI, au Conseil des Cinq-Cents par 172 sur 184 votants. Le *Moniteur* est muet sur le compte de ce législateur. Il reprit ses fonctions d'avocat par la suite, fut un des plus hauts dignitaires de la franc-maçonnerie bretonne, et mourut en léguaux aux orphelins de sa région son château transformé en hôpital.

**DIGEON (PHILIPPE) COMTE DE MONTETON**, député de 1815 à 1820, né à Bordeaux (Gironde) le 13 septembre 1756, mort à Palluau (Vendée) le 1<sup>er</sup> janvier 1836, était colonel en retraite, lorsqu'il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège de département de Lot-et-Garonne, avec 132 voix sur 200 votants et 285 inscrits. Il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, et fut réélu, le 4 octobre 1816, par 93 voix sur 133 votants et 271 inscrits. Il continua de siéger à droite, appuya de son vote toutes les lois de répression qui furent proposées, et quitta la Chambre avec la série sortante en novembre 1820.

**DIGEON (ALEXANDRE-ÉLISABETH-MICHEL, VICOMTE)**, pair de France et ministre par intérim, né à Paris le 26 juin 1771, mort à sa terre de Ronqueux près Paris le 2 mars 1826, était fils d'un fermier général. Il suivit la carrière des armes, entra au service comme sous-lieutenant dans le 104<sup>e</sup> de ligne (1<sup>er</sup> janvier 1792), passa (10 mars suivant), avec le même grade, dans le 9<sup>e</sup> chasseurs à cheval, fut nommé capitaine (6 mars 1793), puis chef d'escadron au 19<sup>e</sup> dragons, et fut blessé d'un coup de baïonnette à l'attaque du pont de Kehl (20 messidor an IV). Envoyé à l'armée d'Italie en l'an VI, il fut de nouveau blessé à la bataille de la Trébia (23 prairial an VII), eut un cheval tué sous lui et fut fait prisonnier. Échaugé peu après Marengo, il organisa, avec les débris de la cavalerie piémontaise, le 26<sup>e</sup> chasseurs dont il devint colonel. Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), officier du même ordre (25 prairial suivant), il se distingua en

Allemagne (an XIV), à Landsberg, et à Ansterlitz où il enleva trois étendards à l'ennemi et fut blessé. Le lendemain, l'empereur le nomma commandeur de la Légion d'honneur. Il fit les campagnes de Prusse et de Pologne (1806-1807), où il gagna le grade de général de brigade, se signala au siège de Straslund (10 avril 1807) où il fut blessé, et, les 12 et 14 juin, à Heilsberg et à Friedland, à la tête de sa brigade composée des 20<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> dragons. Créé baron de l'Empire, le 23 mai 1808, il fut envoyé en Espagne, commanda et administra en 1812 les provinces de Cordoue et de Jaën, fut promu général de division (8 mars 1813), et se battit à Vittoria (21 juin 1813), où il fut blessé pour la cinquième fois. De retour en France, il rejoignit, le 17 février 1814, l'armée de Lyon sous les ordres d'Augereau. Le 20 mars, au combat de Limonest, il tint en échec une division autrichienne pendant un jour entier. Lyon ayant capitulé le lendemain, il suivit l'armée dans sa retraite vers Grenoble, puis fit acte de soumission au gouvernement royal. Louis XVIII le nomma chevalier de St-Louis (27 juin 1814) et inspecteur de la cavalerie des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> divisions militaires. Il était à Nevers en mars 1815, quand le ministre de la guerre lui enjoignit de prendre le commandement d'une division de cavalerie et de la diriger sur Lyon où le comte d'Artois comptait arrêter la marche de l'empereur. Le général Digeon s'efforça de retenir ses soldats sous les drapeaux du roi, mais ils l'abandonnèrent. Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours. Créé vicomte (2 mars 1816), puis nommé aide-de-camp du comte d'Artois le 8 juillet suivant, il commanda la division de cavalerie légère de la garde royale, et fut promu grand-croix de la Légion d'honneur (27 mars 1817). Le roi l'éleva à la pairie, le 5 mars 1819. A la Chambre haute, le vicomte Digeon appuya toutes les mesures de rigueur et toutes les propositions restrictives des libertés octroyées par la Charte. En 1823, il fut chargé par intérim du ministère de la guerre, en l'absence du duc de Bellune nommé major-général de l'armée d'Espagne. En 1824, il prit un moment le commandement en chef de l'armée d'occupation dans la péninsule, et fut fait grand cordon de St-Ferdinand par le roi Ferdinand VII.

**DIGNEFFE (JEAN-BAPTISTE-WINANT)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Liège (Belgique) le 3 octobre 1761, mort à une date inconnue, fut (1789-1791) membre de la régence du pays de Liège et colonel en second du régiment de la garde nationale de Liège. Nommé, en 1791, membre du comité des Belges et des Liégeois réunis, proscrit, peu après, à la suite de l'invasion de la Belgique par l'armée autrichienne, il entra à Liège, le 30 novembre 1792, à la suite de l'armée française, prit part à la bataille de Jemmapes sous les ordres de Bournonville, et, en 1793, à la bataille de Nerwinde en qualité d'adjudant-général volontaire de Dumouriez. En l'an III, M. Digneffe fut nommé membre de l'administration centrale de la Belgique, puis, en l'an V, sous-juré pour le département de l'Ourthe, et, le 24 germinal au VII, fut élu député du département de l'Ourthe au Conseil des Cinq-Cents. Le 30 prairial, il accusa Merlin (de Douai) de vouloir livrer la Belgique à un prince de la maison de Hanovre et d'Orange, et demanda sa mise en jugement; sa proposition fut renvoyée à une commission; le 12 thermidor, il réclama la réédification des maisons détruites à Liège lors du

bombardement de cette place par les Autrichiens, et proposa, le 23 fructidor, la formation d'une commission destinée à placer les nouveaux départements sous le régime de la Constitution de l'an III. Dans la séance du 19 brumaire an VIII, Digneffe insista, aux applaudissements de ses collègues, sur les mesures de sûreté à prendre par le Conseil des Cinq-Cents, transféré à Saint-Cloud. Il ne fut cependant pas du nombre des représentants exclus le lendemain. En l'an XII, il fut candidat au Corps législatif, sans y entrer, et, le 5 germinal fut nommé directeur des droits réunis à Liège. En 1808, il fut également, sans plus de succès, candidat au Sénat conserva-

**DIGNEFFE (NICOLAS)**, député de 1809 à 1814, né à Liège (Belgique) le 4 décembre 1764, mort à une date inconnue, frère du précédent, était conseiller de préfecture, lorsqu'il fut élu, le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, député du département de l'Ourthe au Corps législatif. Il y siégea jusqu'à la chute de l'Empire, c'est-à-dire jusqu'à la séparation de la Belgique de la France.

**DIGOINE DU PALAIS (FERDINAND-ALPHONSE-HONORÉ, MARQUIS DE, SEIGNEUR DE MAILLY)**, député en 1789, né à Dunkerque (Nord) le 16 mai 1750, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 18 février 1832, descendait d'une vieille famille de chevalerie établie dans le Charolais dès le XI<sup>e</sup> siècle: son nom et ses armes figurent dans les salles des croisades à Versailles. Sorti très jeune de l'Ecole royale militaire, il fut nommé lieutenant d'artillerie (1767), mousquetaire de la garde du roi (1773), puis capitaine de cavalerie (1776). Il se fixa en Bourgogne, siégea aux Etats de cette province, où il fut successivement rapporteur des requêtes, vérificateur des titres, et premier acaide de la noblesse. Il fut élu, le 3 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage d'Autun. Avant la réunion des trois ordres, il fut secrétaire de son ordre, et ne consentit à se joindre au tiers qu'après en avoir reçu le mandat exprès de la noblesse de l'Autunois, qu'il avait fait rassembler pour pourvoir à son remplacement. Il siégea au côté droit de l'Assemblée constituante, se montra en toute occasion le défenseur des prérogatives royales, tenta vainement (19 juin 1790) de faire revenir l'assemblée sur le décret qui abolissait les titres de noblesse, demanda la parole (3 juillet) « pour un citoyen malheureux, opprimé par le pouvoir judiciaire et ministériel », proposa, au moment de la Fédération, que le roi se mit à la tête des fédérés comme chef du pouvoir exécutif, et signa les protestations de septembre 1791 contre les décrets de l'Assemblée. Il émigra, en 1791, à l'armée des princes, devint aide-de-camp du comte d'Artois, puis, après le licenciement, remplit en Suisse et en France, avec succès et non sans danger, d'importantes missions politiques. Il suivit les princes en Angleterre. Lorsqu'il entra en France en 1802, la révolution l'avait dépouillé de tous ses biens, son château du Palais avait été incendié. Il devint alors ingénieur en chef du cadastre dans le département de l'Ardèche, puis dans celui de Vaucluse, jusqu'au retour du roi qui le nomma chevalier de Saint-Louis (10 août 1814), et marcha de camp quelques jours après (30 août). Il avait été fait chevalier de St-Lazare étant à l'Ecole militaire. M. le général marquis de Digoine fut admis à la retraite le 9 décembre 1815. Il publia la même

année des *Réflexions sur la situation de la France et sur la Charte*. Il avait fait paraître à Leipsig, en 1814, une *Réfutation des mémoires du général Dumouriez*.

**DIGUET** (LOUIS-JEAN-FRANÇOIS), représentant en 1848, né à Sainte-Croix (Manche) le 28 mars 1784, mort à Saint-Lô (Manche) le 27 février 1864, était avocat à Saint-Lô, lorsque le gouvernement issu de la révolution de juillet le nomma procureur du roi à Saint-Lô et chevalier de la Légion d'honneur. En 1840, il devint président du tribunal civil de Saint-Lô, et, en 1846, il fut appelé à faire partie du conseil général de la Manche. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Manche à l'Assemblée constituante, le 10<sup>e</sup> sur 15, par 65,717 voix (les votants et les inscrits ne sont pas mentionnés au procès-verbal). Il fit partie du comité de la justice et vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la fermeture des clubs, contre le rétablissement du cautionnement, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre les deux Chambres, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre l'abolition du remplacement militaire, contre la sanction de la Constitution par le peuple, contre le droit au travail, pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Rateau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, contre l'amnistie générale, contre l'ordre du jour Oudinot, pour les crédits de l'expédition d'Italie, pour l'amnistie des transportés, pour l'abolition de l'impôt sur les boissons. Il ne se représenta pas à l'Assemblée législative et, le 30 décembre 1854, fut admis à la retraite comme magistrat.

**DILHAN** (GUILLAUME-MAJAN-ADOLPHE), député de 1842 à 1848, né à Lombez (Gers) le 5 février 1802, fit sa carrière dans la magistrature. Il était conseiller à la cour royale de Toulouse, lorsqu'il fut élu, le 9 juillet 1842, dans le 3<sup>e</sup> collège électoral de l'Ariège (Saint-Giron), par 82 voix sur 84 votants et 146 inscrits, en remplacement de M. Pagès. Il siégea au centre et appuya les propositions des ministres, entr'autres l'indemnité Pritchard. Réélu, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 113 voix sur 166 votants et 177 inscrits, contre 52 voix à M. Chabrié du Gol, il soutint jusqu'à la révolution de février le ministère Guizot. Il fut admis à la retraite, le 22 septembre 1862, comme conseiller à la cour impériale de la Réunion.

**DILLON** (DOMINIQUE), député en 1789, au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à la Chapelle-Largeau (Deux-Sèvres) le 22 septembre 1742, mort à Pouzauges (Vendée) le 15 octobre 1806, entra dans les ordres, et devint, avant la Révolution, curé du Vieux-Pouzauges. Le 27 mars 1789, il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Poitou. M. Dillon fut des premiers membres de l'ordre du clergé qui se réunirent au tiers. Le dimanche, 14 juin, à 5 heures du soir, il se présenta dans la salle du tiers-état, avec ses confrères Besse, Grégoire, Guegan, Loaisel et Bodineau, et s'exprima en ces termes :

Messieurs,

« La nation nous reprocherait sans doute de ne nous être pas rendus hier dans la Chambre de l'Assemblée générale pour vérifier en com-

mun nos pouvoirs. Nous ne pouvons que louer le zèle et le patriotisme des confrères qui nous ont précédés; mais leur intention nous était inconnue.

Animés du désir de nous réunir à vous, nous avons voulu épuiser tous les moyens de douceur et de patience que la prudence et l'amour de la paix pouvaient nous inspirer.

Un motif non moins puissant nous arrêta. Nous respectons, nous chérissons le monarque bienfaisant que le ciel nous a donné dans sa miséricorde. Ses intentions sont pures, ses vues pour le bonheur de son peuple nous sont connues, chacun de nous craignait de n'y pas conformer sa conduite; mais étant convaincus que nos pouvoirs doivent être connus de tous les représentants de la nation, nous nous rendons, messieurs, dans l'espérance de voir cesser enfin notre malheureuse situation. Nous venons avec confiance reprendre dans ce moment au milieu de vous les places que notre monarque bienfaisant nous avait assignées pour y travailler au grand œuvre de la félicité publique; c'est du fond de cet édifice élevé par ses ordres qu'il nous faisait entendre les expressions touchantes de son amour pour son peuple et qu'il nous invitait à réunir nos travaux.

Persuadés que le concert des trois ordres peut seul opérer les heureux effets que la nation paraît attendre avec la plus vive impatience, nous vous le déclarons, messieurs, c'est le désir le plus ardent d'établir cette union qui nous conduit ici. Nous respectons, ainsi que ceux qui nous font l'honneur de nous entendre, les droits du souverain, les lois constitutionnelles de l'Etat, la propriété des individus qui les composent. Nous vous prions, messieurs, de vouloir bien inscrire sur vos registres et de nous délivrer copie des motifs et des principes que nous venons de vous exposer. Il est intéressant pour nous que la France, le monde entier connaisse la pureté de nos intentions. »

Ces paroles furent accueillies par de vifs applaudissements. Dans l'Assemblée constituante, M. Dillon prit une part importante aux discussions. Il parla (4 juillet 1789) en faveur de l'admission des députés des colonies, et reconnut à la nation (12 octobre) le droit de reprendre les biens du clergé : « Les biens-fonds et les dîmes, dit-il, ont été donnés au clergé par le peuple et repris par lui dans des circonstances pressantes. Les mêmes circonstances reparaisant, la même chose doit arriver. La nation a pu les reprendre, elle le peut encore. Il ne faut pas examiner si nous sommes propriétaires ou non; il faut seulement reconnaître que notre devoir serait de renoncer à cette propriété quand même elle serait établie. On doit remettre à un bienfaiteur ce qu'on a obtenu de sa générosité, quand ce bienfaiteur lui-même est dans une telle position qu'il ne peut exister sans la remise de son bienfait. » Il proposa (19 mars 1790) d'accorder aux religieux restant dans le cloître les vergers n'excédant pas six arpents; demanda (12 avril) de doter les curés en fonds territoriaux : « Il est donc raisonnable, ajouta-t-il, d'attendre un moment plus opportun pour vendre les biens ecclésiastiques. J'adopte l'amendement proposé hier par M. l'abbé Grégoire, et je demande que chaque évêque ait une maison de campagne avec l'enclos. Quant à la protestation de M. l'évêque de Nancy, je soutiens qu'il n'y a point ici de bon ecclésiastique qui ne soit prêt d'y donner un désaveu de bouche et de cœur. » Le 14 juin, il parla sur la confirmation des évêques élus, et demanda que l'article fût ainsi rédigé : « L'évêque métropolitain ne